

Libérations pour corrections d'épreuves de fin d'année scolaire

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) tient à rappeler à ses membres les libérations pour corrections d'épreuves de fin d'année scolaire 2023-2024. Dans le cadre du déploiement de la mesure 15 130, le financement accordé pour soutenir le personnel enseignant dans la correction des épreuves obligatoire se décline comme suit :

Niveau	Épreuves	Mesure 15 130
4 ^e année du primaire	Correction de l'épreuve obligatoire Français, langue d'enseignement	Une journée de suppléance/groupe
6 ^e année du primaire	Correction de l'épreuve obligatoire Français, langue d'enseignement et mathématiques	Une journée de suppléance/groupe
2 ^e année du secondaire	Correction de l'épreuve obligatoire Français, langue d'enseignement	Une demi-journée de suppléance/groupe
5 ^e année du secondaire	Anglais, langue seconde, interaction orale	Une demi-journée de suppléance par groupe
5 ^e année du secondaire	Français, langue seconde, interaction orale	Une demi-journée de suppléance par groupe

Vous pourrez retrouver les horaires des épreuves ministérielles du primaire et du secondaire en consultant le lien internet suivant :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/epreuves-ministerielles-evaluation-apprentissages/epreuves-ministerielles/horaire>

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 978-1513.



Pierre Morin
1^{er} vice-président

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca